

**COMMUNE D'ARLANC**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES LE**  
**LUNDI 18 JANVIER 2021 A 20 H 00 A LA SALLE**  
**MULTIACTIVITES D'ARLANC**

\*\*\*\*\*

Date de la Convocation : 13 janvier 2021

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : Mrs SAVINEL, Maire, BICAN, CHRISTOPHE, CLADIERE, COMPTE, DELAYRE, FORCE, GALAND, VERNET, Mmes BARD, BLANCHETON, DEMATHIEU, FAVIER, PUMAIN, PRUNIER.

Conseillers absents excusés : Mme BARTHOMEUF, DE LAENDER, SOULIER, Mr CHAUTARD.

Secrétaire de séance : Mr DELAYRE Christophe.

Président de séance : Mr SAVINEL Jean.

Les membres du Conseil ont sur proposition de Monsieur le Maire adopté à l'unanimité le compte rendu de la séance du lundi 7 décembre 2020, puis sont passés à l'étude de l'ordre du jour.

DCM N°2020-01-01

**AVENANT AU LOT N°1 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX :**  
**REFECTION DE LA SALLE DES FÊTES**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune procède à des travaux de réfection de la salle des fêtes : travaux de mise en conformité aux normes d'accessibilité et harmonisation des existants. L'opportunité apparaît d'effectuer des travaux complémentaires non prévus au marché, pour compléter le résultat final. Il s'agit des branchements des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées. Il est donc proposé un avenant au lot n°1 : Terrassement- Gros œuvre- VRD- Enduits, attribué à l'entreprise 2C MACONNERIE, 1 chemin de Vaureil, 63220 Arlanc. Cet avenant serait conclu pour un montant de 3 665 € HT.

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 01/07/2020 pour les travaux de réfection de la salle des fêtes : travaux de mise en conformité aux normes d'accessibilité et harmonisation des existants,

Vu la délibération du 29/07/2020 attribuant le lot n°1 «Terrassement- Gros œuvre- VRD- Enduits», à l'entreprise 2C MACONNERIE, 1 chemin de Vaureil, 63220 Arlanc, pour un montant du marché de 25 989,85 € H.T.

**COMMUNE D'ARLANC**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021**

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'accepter le devis ci-joint qui fera l'objet d'un avenant pour le lot n°1 «Terrassement- Gros œuvre- VRD- Enduits», tel que susmentionné, concernant le branchements aux réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées pour la somme 3 665 € HT

Précise que le montant du marché du lot n°1 s'élève donc dorénavant à 29 654,85 € H.T.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2020-01-02

**DEMANDE D'ABRIS BUS A LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES**

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux le fait que la Région Auvergne Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, a décidé de financer pour les communes qui le souhaitent, des abris bus à l'usage de leurs administrés. Ils sont fournis et posés par la Région.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'installation de trois abris bus afin d'assurer la protection des enfants utilisant les lignes de bus desservant le collège et les deux écoles de la Commune. Ils seront posés : route nationale, au niveau du collège et des écoles, un dans le village de Chouvel et un dans le village de Chassaignes-Hautes.

Une convention relative à l'installation de ces abris bus doit être signée avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Demande trois abris bus à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Charge Monsieur le Maire de signer la convention susmentionnée et de réaliser toutes les formalités utiles.

DCM N°2020-01-03

**ACQUISITION D'UN TRACTEUR**

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la Commune a besoin d'investir dans un tracteur, destiné au Jardin pour la Terre et au service technique, afin de remplacer le tracteur Renault du JPT devenu obsolète.

La commission gestion du matériel s'est réunie le 08/12/2020 pour étudier cet achat. Le choix de la commission se porte sur un tracteur d'occasion, vendu par le garage Ambert Motoculture et Loisirs, 17 chemin des Aubépines, 63600 Ambert, pour un montant de 12 500 € H.T.

**COMMUNE D'ARLANC**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021**

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'achat suivant :  
Acquisition du tracteur aux conditions susmentionnées au garage Ambert Motoculture et Loisirs, 17 chemin des Aubépines, 63600 Ambert, pour un montant de 12 500 € H.T.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2020-01-04

**CONVENTION DE PARTAGE DES FRAIS D'ACHAT DE POTEAUX**  
**BADMINTON**

Monsieur le Maire expose aux conseillers la nécessité d'acheter deux poteaux de badminton.

Une convention de partage des frais d'achat de ces poteaux est proposée avec le collègue J.A SENEZE, qui prévoit que le coût sera de 530 € HT, soit 636 € TTC. La Commune d'Arlanc prendrait en charge 50 % des frais d'achat soit 265 € HT, 318 € TTC.

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du maire et après en avoir délibéré,

Accepte les conditions de la convention de partage des frais de d'achat de poteaux badminton avec le collègue J.A SENEZE, tels que susmentionnés et présentés en annexe.

Charge Monsieur le Maire de signer ladite convention et toutes les autres formalités utiles à accomplir.

DCM N°2020-01-05

**CREATION DE POSTES – PISCINE**

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

- La création d'un poste de surveillant de baignade du 05/07/2021 au 23/08/2021 à temps complet contrat de 35 heures hebdomadaires. Cadre d'emploi : éducateur des APS échelon 3, indice brut 388, indice majoré 355. Agent titulaire du BNSSA

**COMMUNE D'ARLANC**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021**

- La création d'un poste de surveillant de baignade du 05/07/2021 au 31/08/2021 à temps complet contrat de 30 heures hebdomadaires. Cadre d'emploi : éducateur des APS échelon 3, indice brut 388, indice majoré 355. Agent titulaire du BNSSA
- La création de 1 poste d'agent d'accueil et d'entretien du 21/06/2021 au 29/08/2021 à temps complet. Cadre d'emploi, adjoint technique territorial, échelon1, indice brut 354, indice majoré 330

Charge Monsieur Le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2020-01-06

**PISCINE 2021 - TARIFS ET OUVERTURE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Fixe les tarifs, les jours et heures d'ouverture de la piscine comme suit :

Jours et horaires d'ouverture 2021

Du Mercredi 07/07/2021 au Dimanche 29/08/2021

De 13h30 à 19h

Tarifs de la piscine en 2021 :

Adultes (à partir de 16 ans) : 3.50€

Enfants (à partir de 3 ans) : 1,80€

Groupes enfants (à compter de 10 entrés payantes) : 1,50€

Groupes adultes (à compter de 10 entrés payantes) : 3.00€

Forfait adulte (valable sur la saison) : 34€

Forfait enfant (valable sur la saison) : 20€

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2020-01-07

**CREATION DE POSTES - JARDIN POUR LA TERRE/VILLAGE POUR LA TERRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

- La création d'un poste d'agent d'accueil et d'entretien du 05/07/2021 au 05/09/2021 à temps partiel, contrat de 24 heures hebdomadaires, Cadre d'emploi, adjoint administratif territorial, échelon 1, indice brut 354, indice majoré 330
- La création de 1 poste d'agent d'accueil et d'entretien du 19/06/2021 au 19/09/2021 à temps complet, Cadre d'emploi agent administratif territorial, échelon 1 indice brut 354, indice majoré 330.

**COMMUNE D'ARLANC**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021**

- La création d'un poste d'animateur du 15/03/2021 au 15/11/2021 à temps partiel, contrat de 24 heures hebdomadaires, Cadre agent territorial d'animation, échelon 1, indice brut 354, indice majoré 330
- La création d'un poste d'agent technique 15/02/2021 au 30/10/2021 à temps partiel, contrat de 30 heures hebdomadaires, Cadre d'emploi, adjoint technique territorial, échelon1, indice brut 354, indice majoré 330
- La création d'un poste d'agent technique 01/03/2021 au 31/08/2021 à temps partiel, contrat de 24 heures hebdomadaires, Cadre d'emploi, adjoint technique territorial, échelon1, indice brut 354, indice majoré 330
- La création d'un poste d'agent technique 01/04/2021 au 13/06/2021 à temps complet, Cadre d'emploi, adjoint technique territorial, échelon1, indice brut 354, indice majoré 330

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2020-01-08

**JARDIN POUR LA TERRE 2021 - TARIFS ET OUVERTURE**

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Fixe les tarifs, les jours et heures d'ouverture du Jardin Pour La Terre comme suit:

**PERIODE D'OUVERTURE 2021 :**

Du 13/05/2021 au 04/07/2021 : Samedi, dimanche et jour férié de 14h à 18h

Du 05/07/2021 au 11/07/2021 : Tous les jours de 14h à 18h

Du 12/07/2021 au 22/08/2021 : Tous les jours de 10h30 à 19h30

Du 23/08/2021 au 29/08/2021 : Tous les jours de 14h à 18h

Du 30/08/2021 au 03/10/2021 : Samedi, dimanche de 14h à 18h

**TARIFS 2021 :**

Tarif Entrée Adulte (à partir de 16 ans) :

**Individuels** : 6.00 € (tarif réduit handicapé/étudiant/chômeur : 5.00€)

**Groupe** (à partir de 10 personnes) quelque soit la période : 5.00€ en autonomie/7.00 € avec accompagnateur

Tarif Entrée Enfant (de 6 à 15 ans)

**Individuels** (gratuit jusqu'à 6 ans) : 4.00 € (tarif réduit handicapé : 3.00 € quelque soit la période)

**Groupes** (à partir de 10 entrées enfant et à partir du cycle 1) :

en autonomie : 3.00€ par pers (enfant et accompagnateur)

avec animation : forfait de 130.00€ par groupe (avec un maximum de 25 enfants dans le groupe). Durée de la prestation : 2 heures.

# COMMUNE D'ARLANC

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021

### Tarif Famille :

Famille (2 adultes et leurs enfants de moins de 16 ans): 18.00€

Animations et visites accompagnées (en plus du prix d'entrée) : 2€ par personne

### Tarifs de location de la salle Marcel Girardet :

165 € par 24 heures.

135€ sur la demi-journée.

### Billet commun Jardin Pour La terre/ Musée de la dentelle :

8.50 € par adulte (5.50€ revenant au jardin pour la terre/ 3.00€ revenant au musée de la dentelle)

5 € par enfant (3.50€ revenant au jardin pour la terre/ 1.50€ revenant au musée de la dentelle)

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2020-01-09

### **AVENANT AU LOT N°6 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX : REFECTION DE LA SALLE DES FÊTES**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune procède à des travaux de réfection de la salle des fêtes : travaux de mise en conformité aux normes d'accessibilité et harmonisation des existants. L'opportunité apparaît d'effectuer des travaux complémentaires non prévus au marché, pour compléter le résultat final. Compte tenu des travaux de reprise de peinture des murs et de chauffage de la salle, il a été envisagé d'isoler celle-ci. Il est donc proposé un avenant au lot n°6 : Plâtrerie – peintures et revêtements extérieurs, attribué à l'entreprise EURL Patrick Petit, le Vignal, 63220 Arlanc. Cet avenant serait conclu pour un montant de 14 547.40 € HT.

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 01/07/2020 pour les travaux de réfection de la salle des fêtes : travaux de mise en conformité aux normes d'accessibilité et harmonisation des existants,

Vu la délibération du 29/07/2020 attribuant le lot n°6 «Plâtrerie – peintures et revêtements extérieurs», à l'entreprise EURL Patrick Petit, le Vignal, 63220 Arlanc, pour un montant du marché de 13 942.51 € H.T.

### ***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'accepter le devis ci-joint qui fera l'objet d'un avenant pour le lot n°6 «Plâtrerie – peintures et revêtements extérieurs», tel que susmentionné, concernant des travaux d'isolation pour la somme 14 547.40 € HT

Précise que le montant du marché du lot n°6 s'élève donc dorénavant à 28 489.91 € H.T.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

# COMMUNE D'ARLANC

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur Simon RODIER, vice président à l'action culturelle et au patrimoine de la communauté de communes ALF sollicite la désignation d'un référent culture et d'un référent patrimoine au sein du conseil municipal pour être l'interlocuteur privilégié des agents sur la culture et le patrimoine et un appui pour la mise en œuvre des actions sur la commune.

Mr BICAN est nommé référent culture

Mr CHRISTOPHE est nommé référent patrimoine

➤ Présentation par Mr GALAND du projet du SIEG (rénovation et optimisation du parc d'éclairage en LED). Le conseil donne son accord pour une décision de principe à délibérer au prochain conseil municipal.

➤ Mr BICAN expose le problème de la fontaine de la place St Joseph qui subit des actes d'incivilités. Il demande au nom des habitants du quartier de :

Soit la remettre en eau,

Soit la remplir de terre, les habitants du quartier se chargeraient de la fleurir. Cette dernière proposition a été retenue.

➤ Mr BICAN demande :

1 - l'avancement de la décision sur la mise en sens unique de la rue des côtes,

2 - la situation sur la demande faite par les habitants de Moranges afin d'en limiter le passage trop fréquent et la vitesse trop importante dans la traversée du village.

Monsieur CLADIERE répond :

1 - Après une étude plus poussée, il est difficile de mettre la Rue des Cotes en sens unique (sens montant), par rapport à la sortie d'une propriété.

2 - La solution choisie à l'origine étant trop onéreuse, les travaux seront donc fait en interne par la commune dans des conditions climatiques plus favorables.

➤ Une administrée interpelle le conseil municipal à propos de la prolifération des chats dans le quartier des Gentianes et demande au conseil de régler cette situation qui dure depuis très longtemps.

Elle a également évoqué plusieurs problèmes de voisinage difficile à arbitrer .

Monsieur le Maire a expliqué que la commune d'Arlanc est une des seule du territoire a mener une campagne de stérilisation des chats errants en collaboration avec la fondation 30 millions d'amis et avec le concours de bénévoles arlancois et de l'association LAASSI.

Clôture de la séance comportant 9 décisions

La séance est levée à 21 h 30

DCM N°2021-01-01	AVENANT AU LOT N°1 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX : REFECTION DE LA SALLE DES FÊTES
DCM N°2021-01-02	DEMANDE D'ABRIS BUS A LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES
DCM N°2021-01-03	ACQUISITION D'UN TRACTEUR
DCM N°2021-01-04	CONVENTION DE PARTAGE DES FRAIS D'ACHAT DE POTEAUX BADMINTON
DCM N°2021-01-05	CREATION DE POSTES – PISCINE
DCM N°2021-01-06	PISCINE 2021 - TARIFS ET OUVERTURE
DCM N°2021-01-07	CREATION DE POSTES - JARDIN POUR LA TERRE/VILLAGE POUR LA TERRE
DCM N°2021-01-08	JARDIN POUR LA TERRE 2021 - TARIFS ET OUVERTURE
DCM N°2021-01-09	AVENANT AU LOT N°6 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX : REFECTION DE LA SALLE DES FÊTES